

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION
du 15 avril 1902.

XII. — Instruments de précision.

7. — APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ.

N° 327.855

Brevet de quinze ans demandé le 15 avril 1902 par la SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS HENRY-LEPAUTE, pour un nouveau récepteur électrique. (Délivré le 18 avril 1903; publié le 4 juillet 1903.)

Cette invention a pour objet un nouveau récepteur électrique absolument silencieux caractérisé par l'application d'un secteur d'attraction dit : « culbuteur » dont l'épaisseur croît et augmente proportionnellement à l'action électrique, utilisé soit seul, soit en combinaison avec un contrepoids pouvant également affecter la forme d'un secteur.

Ce récepteur électrique se caractérise également par l'application d'une vis sans fin à un ou plusieurs filets ou tout autre organe cinématique (pignon droit, conique ou autre) destiné à produire le mouvement circulaire capable d'entrainer la minuterie tout en évitant que la réaction des aiguilles, sous l'action du vent, ne puisse avoir d'influence sur le fonctionnement du récepteur électro-chronométrique.

Il demeure entendu que le secteur d'attraction dit « culbuteur » peut être appliqué non seulement à l'horlogerie, mais aux compteurs, aux récepteurs télégraphiques et, en général, à tous appareils manœuvrés à distance au moyen d'un commutateur et destinés à produire le mouvement d'un transmetteur, que ce mouvement ait lieu dans un sens ou dans l'autre ou consécutivement dans un sens et dans l'autre. Sa liaison avec les autres organes varierait suivant chaque cas.

Le dessin ci-annexé qui représente, en grandeur naturelle, un type de ce récepteur

appliqué à l'horlogerie comme récepteur chronométrique électrique permettra d'en mieux comprendre les particularités.

La figure 1 représente le mécanisme du récepteur électrique.

La figure 2 représente la face de la platine du récepteur en regard de laquelle se meuvent les aiguilles.

La figure 3 est une vue latérale de l'ensemble de ce récepteur l'un des ponts étant enlevé pour démasquer entièrement le secteur d'attraction.

Sur la platine ordinaire 1 sont attachés des ponts 2 qui portent, parallèlement à la platine, un arbre 3 sur lequel est calé un contrepoids 4 en forme de secteur élégi; cet arbre 3 est muni d'une vis sans fin 5 et il est solidaire d'un secteur d'attraction 6 ayant la configuration représentée dans le dessin. Cette conformation est étudiée de telle sorte que l'épaisseur du secteur aille en croissant de la pointe vers le talon ou partie radiale solidaire du moyeu dudit secteur et elle est calculée de façon à augmenter proportionnellement à l'action électrique qui se manifeste dans l'armature 8 de l'électro-aimant 7. Le plan dans lequel tourne le secteur d'attraction 6 passe constamment dans l'axe de la bobine 7 d'un électro-aimant dont l'armature 8 affecte ici la conformation d'une vis à tête demi-sphérique fendue dans la majeure partie de sa hauteur

d'une fente 9 assez large pour livrer passage, sans trop de jeu, aux parties les plus épaisses du secteur 6.

Le contrepoids 4 est calé sur l'axe 3, par rapport à la partie la plus épaisse du secteur d'attraction, de manière à faciliter son dégagement de la fente 9 à la fin de l'aimantation de façon à ramener la pointe du secteur en position pour être immédiatement attirée lorsqu'un nouveau courant pénètre dans l'électro-aimant 7. L'électro-aimant 7 de toute forme convenable est attaché par une équerre S sur la platine 1.

Un troisième pont 10 supporte l'axe 11 de la minuterie qui reçoit son mouvement par l'intermédiaire de la roue dentée 12 engrenant avec la vis sans fin 5.

Les aiguilles *p* et *g* se déplacent comme ordinairement sur le cadran placé en regard de la platine 1.

Il demeure entendu que l'armature, l'électro-aimant et le contrepoids peuvent affecter diverses formes suivant les emplois variés du secteur d'attraction.

Nous pourrions également, d'après la conformation de l'armature, disposer parallèlement deux ou plusieurs secteurs d'attraction

construits chacun d'après les principes ci-dessus énoncés, ils pourraient alors être tous calés sur la même génératrice de l'arbre ou sur des génératrices différentes.

EN RÉSUMÉ, nous revendiquons comme notre propriété entière et exclusive :

1° Un nouveau récepteur électrique caractérisé par la combinaison avec l'armature 35 d'un électro-aimant d'un secteur d'attraction dit « culbuteur » dont l'épaisseur croît et augmente proportionnellement à l'action électrique, ce secteur pouvant être accompagné ou non d'un contrepoids en vue d'obtenir une 40 marche absolument silencieuse et économique.

2° L'application aux récepteurs électro-chronométriques d'un secteur d'attraction construit comme il a été exposé combiné ou non 45 avec un contrepoids.

3° Les divers dispositifs ci-dessus décrits et représentés et dans les buts spécifiés.

Paris, le 15 avril 1902.

Par procuration
de la Société des Établissements
Henry-Lepaute :
MAULVAULT.

N° 327.855

Société
des Établissements Henry-Lepaute

Pl. unique

Fig.1.

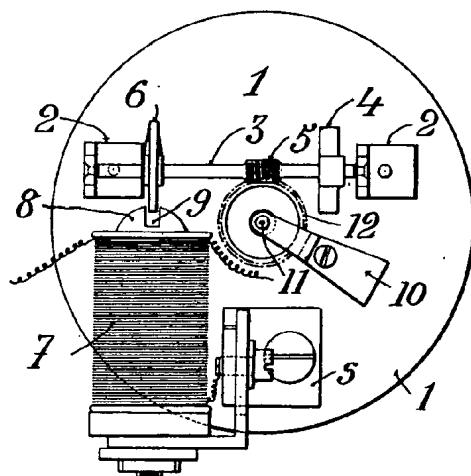


Fig.3.

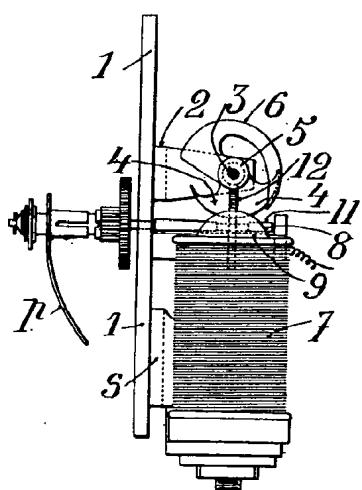


Fig.2.

